

Session 2 : les acteurs du Projet de Service
Projet de Service avec accord dérogatoire de
la DIRECCTE pour l'intégration
du personnel infirmier



Christine D'HONDT – Directrice – ASTHM – Chaumont

1. Présentation des dispositions dérogatoires

L'accord

Durée 5 ans valant renouvellement d'agrément.
Signé avec la DIRECCTE après validation du DGT.
Dispositions qui s'appuient sur les orientations de la réforme.
Mise en place d'équipes pluridisciplinaires.
Protocoles et procédures qui définissent le fonctionnement interne.

Périodicités

Allongement des périodicités.
Selon catégories de salariés : visites Médecins intercalées par des entretiens infirmiers.

Le Comité de Pilotage

Un représentant de chaque intervenant interne + un représentant du CA et de la CC + un représentant de la DIRECCTE.
Réunions trimestrielles.
Objectif : Transmission des indicateurs d'activité la DIRECCTE – présentation des aménagements portés aux différentes procédures ou protocoles.
Garantit une fréquence et un niveau de relation soutenus avec la DIRECCTE.

Les actions mises en œuvre

De nombreuses actions de communication en interne comme en externe.
Les partenariats.
Entreprises qui emploient une infirmière : groupe de travail.
Les entreprises de travail temporaire.
Le recrutement.



2. Les missions des Infirmiers

Entretiens Infirmiers

Selon un protocole défini.
Les salariés en Surveillance normale.
Certains salariés en surveillance renforcée.
Planification trois jours par semaine.
Durée 20 minutes.
Avec assistanat médical.
Remise d'une attestation d'entretien.

Les actions en milieu de travail

Actions de communication auprès des primo adhérents.
Actions de sensibilisation (hygiène alimentaire, EPI, trousse de secours, ...).
Entretiens individuels spécifiques sur le lieu de travail.
Participation aux CHSCT selon ordre du jour.
Etablissement des fiches d'entreprise et visite d'entreprise.

La formation :

Licence en Santé au Travail.
Cursus diplômant d'un an – Faculté de LILLE.

3. Les missions des IPRP

L'appui aux Médecins du Travail

Intervient en appui du Médecin qui initie et valide sa mission.

Les actions en Milieu de travail

Actions de Communication et de sensibilisation.
Visites d'entreprise.
Fiches d'entreprises.
Etudes de poste – principalement en ergonomie.
Conseils en aménagement et organisation.
Suivis « SAMETH ».

Les actions transversales

Une à deux actions transversales sont menées sur tout le département par l'équipe IPRP et restitution sous forme de petit déjeuner.
Exemple : les coiffeurs – les aides à domicile – le travail sur écran.



4. Les missions des Assistants techniques

❑ Polyvalence Médicale et Technique

De formation assistants médicaux avec plusieurs années d'expérience ils assurent une double fonction qui est « technique ».

Ils continuent à assister les Médecins et les infirmiers.

Ils assurent des actions en milieu de travail.

❑ Les missions techniques

Actions de communication auprès des primo adhérents seuls ou avec un infirmier.

Etablissent certaines fiches d'entreprise (selon secteur d'activité).

Identifient des certains risques professionnels lors d'une visite d'entreprise à la demande du Médecin.

Actions de métrologie et restitutions des résultats auprès de l'adhérent.

❑ La formation

Cycle qualifiant d'un an à l'AFOMETRA